

Etes-vous éligible à cette aide ?

Elles ne sont pas cumulables : - Hors territoires Français

- Hors pays d'origine

Le stage doit être validé par l'IAE de Poitiers = Convention de stage

La sélection de la bourse est effectuée par le Service RI

Bourse de stage PROFESSIONNEL VOLET 2*

(Europe et Hors Europe)

2^{ème} Démarche à faire au moins **1 mois** avant votre départ

A) Conditions d'éligibilité

- Partir 2 semaines minimum
- Le revenu fiscal de référence (RFR) est fixé à 50 000 Euros/an mais peut être pondéré par des points de charge : **Simulateur calcul revenu fiscal pondéré**
- L'indemnisation de l'entreprise ne doit pas dépasser 700 euros/mois

Le 1^{er} versement soit 70%

Pièces justificatives à mettre en ligne sur le site de la région une fois votre compte créé.

- CV
- Copie CNI ou passeport, carte de séjour pour les ressortissants étrangers, en cours de validité
- Attestation définitive d'attribution de bourses sur critères sociaux
- L'intégralité du dernier avis d'imposition du foyer fiscal de rattachement
- Toutes les pages de la convention de stage signée par l'entreprise à l'étranger, l'établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine et le stagiaire. (Les contrats de travail ne sont pas acceptés)
- Un relevé d'identité bancaire au nom du bénéficiaire

B) Montant

Pour les non boursiers :

80 Euros/semaine complète

100 Euros/semaine si le RFR est inférieur à 30 000 euros

Pour les boursiers :

100 Euros/semaine

110 Euros/semaine si le RFR est inférieur à 30 000 euros

Le solde à la fin de votre stage soit 30% restants

- Attestation de fin de stage

Bourse de stage ERASMUS+ VOLET 5*

(Europe)

2^{ème} Démarche à faire au moins **1 ½ mois** avant votre départ

A) Conditions d'éligibilité

Sélection par l'IAE nombre de mois limité

- Partir 60 jours minimum, 12 mois maximum

Le 1^{er} versement soit 80%

Pièces justificatives à mettre en ligne sur le site de la région une fois votre compte créé.

- **Contrat pédagogique avant la mobilité** dûment complété et signé par toutes les parties
- **Contrat de mobilité** de la période concernée, dûment complété et signé
- Un CV
- Un relevé d'identité bancaire
- Une fiche de renseignement de l'entreprise d'accueil
- Une copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
- Une copie d'assurance Responsabilité Civile et Accident du Travail conformément aux articles concernés du Contrat de Mobilité (CPAM)
- Une attestation d'avis favorable (remis par le service RI)

B) Montant

Le groupe 1 : 520 Euros/mois

Danemark, Irlande, Finlande, Suède, Liechtenstein, Norvège, Islande, Luxembourg.

Egalement les pays partenaires de la région : Iles Féroées, Suisse, Royaume Uni

Le groupe 2 : 470 Euros/mois

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays Bas et Portugal

Egalement les pays partenaires de la région : Andorre, Monaco, Etat de la cité du Vatican et St Marin

Le groupe 3 : 420 Euros/mois

République Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Rép. Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Serbie.

Le solde à la fin de votre stage 20% restants

C'est la région qui prend le relais pour toucher le solde.

- Contrat pédagogique après mobilité
- Rapport détaillé du participant compléter par l'étudiant via l'application mobility Tool
- Lettre de soutien
- 2^{ème} test de langue (envoyé par la région)

C) Bonus vert inclusion

- Un forfait de 50 Euros (voyage aller-retour) sera versé aux étudiants qui prendront un transport à moindre empreinte carbone
- Les étudiants boursiers sur critères sociaux à échelon 6 ou 7 toucheront 250 Euros en plus par mois.

* Lors de la création de votre compte sur le site de la Région, la bourse qui vous aura été attribuée apparaîtra sous la forme de VOLET qui sont au nombre de 6.

Pour les étudiants de l'IAE, seuls les VOLETS 2 et 5 vous seront proposés.

Correspondants Région

Plateforme : Service Relation à l'Usager

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption

